

WORKSHOPS

JEUDI 21 FÉVRIER 2019 • BRUXELLES



ATELIER 1 (MATINÉE)

SÛRETÉS RÉELLES

Évolutions du gage sur fonds
de commerce et utilisation
du registre des gages

ATELIER 2 (APRÈS-MIDI)

INSOLVABILITÉ ET FRAUDES

Comment se protéger
et faire face ?



www.ifebenelux.com

JEUDI 21 FÉVRIER 2019 MATIN

PRÉSIDENT DE SÉANCE : **Michel FORGES**

Bâtonnier du Barreau de Bruxelles, Avocat Associé spécialiste en droit des saisies et des sûretés, **FABER INTER LAW FIRM**
 Médiateur civil et commercial agréé, Maître de conférences E.R., **UNIVERSITÉ DE MONS**
 Juge suppléant honoraire, **TRIBUNAL DE COMMERCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES**

8h30 Accueil des participants**8h45** Allocution du Président de séance**9h00****Quelles évolutions depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier de la loi sur les sûretés réelles mobilières ?**

- Quelles nouveautés ?
- Qu'est-ce qui change en pratique ?
- Que prévoit dans les contrats entre emprunteurs et créanciers gagistes ?
- Exemples de clauses

Denis Philippe

Partner

PHILIPPE & PARTNERS

Professeur

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN**ICHEC, PARIS-X NANTERRE**

Rédacteur en chef

REVUE DE DROIT DES AFFAIRES (DAOR)

Membre des Comités de Rédaction

JLMB ET RGDC**9h45****Le registre des gages en pratique**

- Arrêté royal du 14 septembre 2017 portant exécution des articles du titre XVII du livre III du Code civil, concernant l'utilisation du registre national des gages
- Quelles utilisations possibles et autorisées du registre des gages ?
- Des failles dans le système ? Comment se prémunir contre les activités malintentionnées ?
- Quelles mesures prendre vis-à-vis du débiteur gagiste/emprunteur ?
- Limites du registre ?
- Opposabilité du gage sans dépossession : quels sont les opportunités et risques ?
- Accès, conditions et droits d'utilisation du registre
 - À quoi une organisation doit-elle faire attention dans sa gestion des rôles et utilisateurs ?
 - Responsabilités du DPO ?
- Quels sont les droits et obligations des parties ?
- Historique du registre : quels accès et droits ?
- Quelles précautions faut-il prendre outre l'enregistrement dans le registre ?

- Quel statut pour les gages antérieurs à l'entrée en vigueur ?
- Preuve du gage en dehors du registre

Paul Vrielynck

Senior legal advisor

ING**10h30** Pause-café**11h00****Comment tirer profit des évolutions du gage sur fonds de commerce ?**

- Comment définir au mieux l'objet du gage sur fonds de commerce ?
- Quels sont les droits et devoirs du constituant du gage et du créancier gagiste ?
 - Avec et sans dépossession : qui est responsable de quoi ?
 - Qu'est-ce qu'un droit d'usage raisonnable ?
 - Quelles sont les limites du droit de regard du créancier gagiste ?
- Comment anticiper au mieux les situations avec les tiers et l'enrichissement sans cause ?
- Points d'attention pour le rang du gage

Cédric Alter

Avocat Associé

JANSON BAUGNIET

Maître de conférences

SOLVAY BRUSSELS SCHOOL OF ECONOMICS AND MANAGEMENT - ULB**Margaux Germy**

Avocat

JANSON BAUGNIET**11h45****Nouveautés en matière de réorganisation judiciaire et de faillite**

- Les entreprises concernées
- Le dossier électronique
- Modifications essentielles apportées par le Livre XX du Code de droit économique pour les créanciers ?
- La suspension des mesures d'exécution à l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité.

Pierre E. Cornil

Avocat - Médiateur agréé en matière civile et commerciale

Syndic des curateurs du **TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE****DU HAINAUT**Bâtonnier de l'**ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE CHARLEROI****CODECA AVOCATS ASSOCIÉS****12h15** Session de questions/réponses**12h30** Fin de l'après-midi

Déjeuner pour ceux qui participent à la journée entière

QUELS SONT LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA MATINÉE ?

- Analyser les droits, obligations et enjeux découlant des nouveautés en matière de sûretés réelles mobilières et de réorganisation judiciaire et de la faillite.
- Une analyse détaillée des nouveautés engendrées par la réforme à propos du gage, du registre des gages et du fonds de commerce.
- L'état des lieux en matière de réorganisation judiciaire et de faillite



- L'organisateur est accrédité par la **FSMA** – N° d'accréditation **500036A-B** : 1 point par heure
- **IEC** : cette formation est reconnue par l'Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux - N° d'accréditation : **B0487/2016-05**
- **IRE** : les réviseurs d'entreprises doivent conserver l'attestation de présence et enregistrer leurs heures de formation suivies via le guichet électronique de l'IRE

- **IPCF** (Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes Agréés) : *en attente*
- **OBFG** (Ordre des Barreaux Francophones & Germanophone) : *en attente*
- **Chambre nationale des huissiers** : *en attente*
- **IJE** : *merci de nous communiquer si vous souhaitez que nous demandions l'accréditation*

JEUDI 21 FÉVRIER 2019 APRÈS-MIDI

PRÉSIDENT DE SÉANCE : **Patrick DE WOLF**Président, **TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE FRANCOPHONE DE BRUXELLES****13h45** Introduction par le Président de séance**14h00****Revue des pratiques et modes opératoires en fonction des infractions rencontrées en matière d'insolvabilité**

- Organisation frauduleuse d'insolvabilité
- Abus de confiance
- Blanchiment
- Faux et usage de faux en écriture
- Abus de biens sociaux
- Association de malfaiteurs et organisation criminelle
- Criminalité informatique
- Corruption
- Escroqueries
- Hommes de paille
- Sociétés étrangères...
- Quels sont les schémas mis en œuvre ?
- Quelles sont les fraudes les plus fréquentes ?

Michel Claise

Juge d'instruction

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE**FRANCOPHONE DE BRUXELLES****14h45****Comment identifier et anticiper les risques d'insolvabilité et de fraude ? Quelles sont les meilleures stratégies de recouvrement ?**

- Quels signaux d'alarme avant de contracter ?
 - Quels signaux détecter en pratique par rapport aux risques ou typologies frauduleuses ? Quelles principales rubriques du bilan devez-vous vérifier ?

- Quelles sont les meilleures actions à entreprendre lorsqu'un client frôle l'insolvabilité ?
- Comment récupérer des fonds ?
- Comment surmonter les défis de l'asset tracing en pratique
 - Utilisation des données publiques et non publiques
 - Analyse des réseaux sociaux
 - Analyse des hypothèques à l'étranger
 - Quelles stratégies retenir en fonction du pays ?
 - Accès aux données des entreprises
- Exemples et cas pratiques

Cédric Antonelli

Partner

BDO**15h30** Pause-café**16h00****De quels moyens disposent les créanciers et (potentielles) victimes à la suite du nouveau droit de l'insolvabilité ?**

- Mesures préventives
- Quels sont les meilleurs moyens d'obtenir réparation du dommage ?
- Comment réduire les impacts négatifs ?
- Quels sont les recours possibles contre les dirigeants et tierces personnes liées à l'insolvabilité ?

Jean Pierre Renard

Avocat Associé

ELEGIS

Juge suppléant

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE DU BRABANT WALLON**16h45** Session de questions/réponses**17h00** Fin de l'après-midi**POUR QUI ?**

- Administrateurs et administrateurs-délégués
- Dirigeants d'entreprises
- Directeurs juridiques, financiers et administratifs
- Juristes
- Responsables des affaires juridiques
- Responsables contentieux et recouvrement
- Responsables crédits et gestionnaires de crédits
- Responsables du financement de projets
- Administrateurs provisoires et mandataires judiciaires
- Conseillers juridiques
- Contrôleurs financiers
- Banquiers
- Réviseurs d'entreprises
- Auditeurs internes
- Experts-comptables
- Créanciers d'entreprises en difficulté, prêteurs, emprunteurs
- Avocats, conseils
- Huissiers
- Notaires
- Acteurs de la juricomptabilité (Forensic accounting)

COMMENT ?

- Un programme défini en étroite collaboration avec les intervenants pour répondre aux attentes des professionnels
- Une approche pratique de la matière, au travers d'exemples tirés des expériences de chacun

INTERACTIVITÉ

- La remise d'un support écrit spécialement élaboré pour la formation
- Si vous avez déjà des questions, envoyez un courriel à jfdesaintmarcq@abilways.com
- Développez votre réseau et échangez avec vos pairs et les experts du secteur.

QUELS SONT LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE L'APRÈS-MIDI ?

- Anticiper les risques liés aux PRJ et faillites par une identification efficace des fraudes ou entreprises fragiles. Déjouer les pièges auxquels sont confrontés créanciers, contractants et travailleurs ;
- Relever les moyens d'action dont disposent désormais les créanciers, d'une part dans la pratique concrète des affaires et d'autre part du point de vue judiciaire.



INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements programme

Jean-Félix de Saint-Marcq
jfdesaintmarcq@abilways.com

Renseignements et inscriptions

IFE BY ABILWAYS
Rue de la Science, 41 - 1040 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 533 10 20
Fax : +32 (0)2 534 89 81
infoclient-ife@abilways.com

Participation (+ 21 % TVA)

550 € HT pour la journée complète
300 € HT pour une demi-journée

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

• par virement à notre banque - BNP PARIBAS FORTIS, agence Quartier-Léopold, Place du Luxembourg, 14, B-1050 Bruxelles, compte BE98210004689293, au nom d'EFEB SA/NV, avec mention du numéro de la facture.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription. Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

Le groupe Abilways (IFE Belgique, IFE Luxembourg, EFE, CFPJ, ISM, ACP FORMATION, PYRAMYD, IDCC, ABILWAYS DIGITAL) est responsable du traitement de vos données personnelles et en tant que partenaire de confiance, nous voulons que nos clients soient assurés que nous mettons tout en œuvre pour assurer la protection de leurs données personnelles et le respect de leurs droits.

IFE met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Ces données sont nécessaires au traitement de cette fiche et sont conservées le temps nécessaire aux finalités pour lesquelles nous les collectons, sauf dispositions légales contraires. Toutes les informations complémentaires relatives à notre politique relative aux données personnelles, à notre politique relative à la gestion des cookies et à nos CGV sont consultables sur notre site www.ifebenelux.be. Le groupe Abilways peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique ou électronique, de l'information commerciale susceptible de vous intéresser. Conformément aux dispositions de la loi du 08/12/92 modifiée sur le respect de la vie privée et du règlement européen sur la protection des données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer à tout envoi ultérieur de communication commerciale. Vous pouvez exercer ces droits par courrier électronique à cette adresse correctionbdd@ifexecutives.com ou par téléphone au 02 533 10 20 ou par courrier postal à l'adresse suivante : 41, rue de la Science - 1040 Bruxelles, Science - 1040 Bruxelles.

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires du groupe Abilways

Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.ifebenelux.be ou par courrier sur simple demande.

Annulations

Formulée par écrit, l'annulation de formations donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.

Date et lieu de la formation

JEUDI 21 FÉVRIER 2019 - BRUXELLES

Attention : le lieu de la formation est susceptible d'être modifié. Merci de vous référer à la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la formation.

* Indispensable pour vous adresser votre convocation
Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme
si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.



IFE est une marque du groupe



Scannez ce code
et retrouvez-nous
sur votre
smartphone



Pour modifier vos coordonnées

Tél. : +32 (0)2 533 10 20 - E-mail : correctionbdd@ifexecutives.com

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

BULLETIN D'INSCRIPTION

- OUI**, je m'inscris à la formation « **Sûretés réelles** » « **Insolvabilité et fraudes** » (code 241137) jeudi 21 février 2019
- 1 JOUR COMPLET
- LA MATINÉE **Sûretés réelles**
- L'APRES-MIDI **Insolvabilité et fraudes**

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

Nom et prénom de votre responsable juridique _____

Société _____

N°TVA _____ Secteur d'activité _____

Effectif site _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél _____ Fax _____

N° de GSM _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Signature et cachet obligatoires :